



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 84 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Projet d'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/293 du 27 mai 2005, l'Assemblée générale a, entre autres, prié le Secrétaire général de rédiger une note sur l'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. La présente note fait suite à cette demande.

2. Les dispositions présentées ci-après ont été établies d'après les documents suivants :

a) Résolution 59/145 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2004, intitulée « Modalités, forme et organisation de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale »;

b) Résolution 59/225 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, intitulée « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »;

c) Résolution 59/293 de l'Assemblée générale, en date du 27 mai 2005, intitulée « Modalités du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement »;

d) Lettre datée du 3 juin 2005, adressée aux représentants permanents de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et relative à l'organisation du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.



II. Dispositions pratiques

A. Date et lieu

3. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui comportera plusieurs séances plénières, séances informelles et tables rondes interactives multipartites, aura lieu les lundi 27 et mardi 28 juin 2005 au Siège de l'ONU, à New York. Les séances plénières se tiendront dans la salle de l'Assemblée générale et le débat informel aura lieu dans la salle de conférence 4. Les lieux de réunion des tables rondes multipartites seront annoncés ultérieurement. Toutes les séances programmées seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

B. Thème général

4. Le Dialogue de haut niveau aura pour thème général « Le consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir ».

C. Programme des séances et organisation des travaux

5. Le Dialogue de haut niveau prendra la forme de séances plénières et de séances informelles permettant un échange de vues sur la politique à adopter s'agissant du thème général mentionné ci-dessus, et de six tables rondes auxquelles participeront de manière interactive toutes les parties prenantes, portant sur certains des thèmes qui définissent la structure du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹. Le projet de programme du Dialogue de haut niveau est annexé à la présente note.

D. Séances plénières

6. Les séances plénières se tiendront le lundi 27 juin 2005 de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures sous la présidence du Président de l'Assemblée générale. À ces séances, les ministres et hauts fonctionnaires prenant part au Dialogue pourront faire des déclarations officielles, étant donné que la règle de la préséance sera strictement respectée pour permettre une participation au niveau des ministres. La durée de chaque intervention sera limitée à cinq minutes, étant entendu que les textes des déclarations pourront être distribués sous une forme plus détaillée.

7. La séance plénière du lundi 27 juin au matin débutera par un discours du Président de l'Assemblée générale marquant l'ouverture officielle du Dialogue de haut niveau. L'Assemblée pourra alors se saisir de toute question d'organisation non réglée. En outre, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce seront invités à faire des déclarations.

8. La séance plénière suivante se tiendra dans l'après-midi du lundi 27 juin et s'ouvrira par les déclarations du Président du Conseil économique et social, du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement, et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de président du Groupe des Nations Unies pour le développement.

9. Immédiatement après la fin du débat informel, qui aura lieu dans la salle de conférence 4, une séance plénière devrait se tenir dans l'après-midi du mardi 28 juin pour permettre au Président de l'Assemblée générale de faire une déclaration finale et de clôturer officiellement le Dialogue de haut niveau.

E. Tables rondes multipartites

10. Le mardi 28 juin au matin, six tables rondes interactives réunissant toutes les parties prenantes, réparties en deux séances de trois tables rondes simultanées chacune, se tiendront conformément au programme indiqué ci-dessous.

11. La première séance se tiendra le mardi 28 juin de 10 heures à 11 h 30 et portera sur les thèmes suivants :

- Table ronde 1 : mobilisation des ressources financières nationales pour le développement;
- Table ronde 2 : mobilisation des ressources internationales pour le développement – investissements étrangers directs et autres apports de capitaux privés;
- Table ronde 3 : commerce international comme moteur du développement.

12. La seconde séance se tiendra le mardi 28 juin de 11 h 30 à 13 heures et portera sur les thèmes suivants :

- Table ronde 4 : augmentation de la coopération financière et technique internationale pour le développement;
- Table ronde 5 : dette extérieure;
- Table ronde 6 : questions systémiques – amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement.

13. Chaque table ronde sera présidée par deux coprésidents que le Président de l'Assemblée générale nommera parmi les ministres assistant au Dialogue de haut niveau, y compris ceux proposés par les groupes régionaux. Le Président de l'Assemblée générale pourra également inviter les responsables des parties prenantes institutionnelles compétentes à animer les tables rondes.

14. Seront admis à participer à chaque table ronde 35 représentants gouvernementaux, 7 représentants des observateurs, organismes des Nations Unies et parties prenantes institutionnelles accréditées, 3 représentants d'organisations de la société civile accréditées et 3 représentants d'entités accréditées du secteur des entreprises.

F. Débat informel

15. Le débat informel se tiendra dans l'après-midi du mardi 28 juin sous la présidence du Président de l'Assemblée générale; il prendra la forme d'une réunion

informelle à laquelle participeront toutes les parties prenantes et qui sera consacrée à la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et au lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire². Pourront intervenir les chefs de secrétariat ou représentants des organismes des Nations Unies compétents et des organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux qui participaient à la Conférence internationale, ainsi que les représentants des banques régionales de développement, de la société civile et du secteur des entreprises.

16. Pour que le débat soit libre et véritablement interactif, aucune liste d'intervenants ne sera établie. Le Président de l'Assemblée générale invitera les participants à s'exprimer dans l'ordre selon lequel ils manifesteront leur volonté de prendre la parole, étant entendu que la règle de la préséance sera strictement respectée pour permettre une participation au niveau des ministres. Les coprésidents des tables rondes et d'autres participants souhaiteront peut-être s'appuyer sur les conclusions des débats menés dans les tables rondes. Tous les participants seront invités à s'exprimer depuis leur siège et fortement encouragés à éviter la lecture de déclarations écrites.

III. Participants

A. États Membres et observateurs

17. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris les séances plénières et informelles, sera ouvert aux États Membres, au Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et à la Palestine, en sa qualité d'observateur, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, conformément au Règlement intérieur de cette dernière.

18. La liste des participants aux tables rondes sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription. Le nombre maximum d'États Membres prenant part à une table ronde donnée ne pourra dépasser 35. Chaque délégation ne peut participer qu'à une seule table ronde.

19. Les États Membres sont encouragés à participer au niveau ministériel. Chaque ministre ou chef de délégation qui participe aux tables rondes pourra être accompagné d'un conseiller.

B. Parties prenantes institutionnelles

20. D'autres organisations intergouvernementales accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi ainsi que les organismes du système des Nations Unies compétents pourront prendre part au dialogue informel et aux tables rondes multipartites. Chaque table ronde comprendra sept représentants – observateurs, entités du système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales accréditées n'ayant pas qualité d'observateur – répartis conformément à la pratique suivie à la Conférence internationale sur le financement du développement.

C. La société civile et les entreprises

21. Des organisations non gouvernementales et des entités du secteur des entreprises sont invitées à prendre part aux tables rondes interactives et aux réunions informelles du Dialogue de haut niveau, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Pourront être accréditées : i) toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et ii) toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui étaient accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi.

22. En outre, les organisations non gouvernementales intéressées et les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui n'étaient pas accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou à son suivi peuvent faire une demande d'accréditation auprès de l'Assemblée générale conformément à la procédure d'accréditation établie pour la Conférence internationale.

23. Chaque table ronde comprendra trois représentants de la société civile et trois représentants du secteur privé, répartis selon la pratique suivie à la Conférence internationale sur le financement du développement.

IV. Documentation

A. Documentation précédant la session

24. La documentation de fond du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement comportera les rapports suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur « le Consensus de Monterrey : bilan de la mise en œuvre et travaux à prévoir » (A/59/822);
- b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Le rôle du secteur privé et de l'esprit d'entreprise dans le financement du développement » (A/59/800);
- c) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale consacrée au Dialogue de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 18 avril 2005) (A/59/823-E/2005/69);
- d) Note du Secrétaire général sur « L'application du Consensus de Monterrey : une perspective régionale » (A/59/826);
- e) Résumé des auditions de représentants d'organisations non gouvernementales, d'organismes de la société civile et du secteur privé relatives au financement du développement (A/59/___).

B. Documentation d'après session

25. Le résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement établi par le Président de l'Assemblée générale sera publié en tant que document

officiel de l'Assemblée générale et servira de contribution portant sur le financement du développement au processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2005.

C. Apports de toutes les parties prenantes

26. Les renseignements de base pour le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, notamment les apports de toutes les parties prenantes pertinentes, seront affichés et mis à jour sur le site Web du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à <www.un.org/esa/ffd>.

V. Auditions des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé

27. Le Président de l'Assemblée générale présidera les auditions de représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, qui auront lieu les jeudi 23 et vendredi 24 juin 2005, en tant que contribution au processus préparatoire de la Réunion plénière de haut niveau en septembre 2005. Les questions relatives au financement du développement seront examinées dans l'après-midi du jeudi 23 juin. Le Secrétariat publiera un résumé de ces auditions relatives au financement du développement en tant que contribution au Dialogue de haut niveau. Les informations de base sur les auditions sont disponibles sur le site Web à <www.un.org/GA-hearings.htm>.

VI. Les médias

28. Le Département de l'information de l'ONU prépare un dossier d'information à l'intention des journalistes qui couvriront le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En outre, tous les documents relatifs au Dialogue ainsi que des communiqués de presse sur les séances plénières, tables rondes et autres manifestations seront disponibles dans la zone réservée aux médias et pourront aussi être consultés électroniquement sur le site Web du Dialogue : <www.un.org/esa/ffd>.

29. Toutes les réunions plénières et officieuses ainsi que les conférences de presse seront diffusées en direct dans la zone des médias. Un programme spécial de réunions d'information et de conférences de presse à l'intention des médias sera annoncé.

VII. Manifestations parallèles

30. Des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles accréditées organisent actuellement une série de manifestations spéciales, notamment des séances d'information et des débats sur des questions relatives au financement du

développement à l'intention de tous les participants au Dialogue de haut niveau. Le calendrier de ces manifestations sera affiché sur le site Web du Dialogue sur le financement du développement à <www.un.org/esa/ffd>.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence internationale pour le financement du développement, Monterrey (Mexique)*, 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Annexe

Projet de programme du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

(Siège de l'ONU, 27 et 28 juin 2005)

<i>Date</i>	<i>Thème</i>
Lundi 27 juin	
Séance plénière	
10 heures à 13 heures	<p>Ouverture du Dialogue de haut niveau par le Président de l'Assemblée générale</p> <p>Questions d'organisation</p> <p>Déclarations du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale, du Directeur général du Fonds international et du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce</p> <p>Déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires</p>
Séance plénière	
15 heures à 18 heures	<p>Déclarations du Président du Conseil économique et social, du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement</p> <p>Déclaration des ministres et des hauts fonctionnaires</p>
Mardi 28 juin	
Tables rondes multipartites	
10 heures à 11 h 30	<p>Table ronde 1 : Mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement</p> <p>Table ronde 2 : Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres apports de capitaux privés</p> <p>Table ronde 3 : Le commerce international en tant que moteur du développement</p>
11 h 30 à 13 heures	<p>Table ronde 4 : Renforcement de la coopération financière et technique internationale en faveur du développement</p> <p>Table ronde 5 : Dette extérieure</p> <p>Table ronde 6 : Faire face aux questions systémiques : améliorer la cohérence et la cohésion des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial au service du développement</p>

**Dialogue interactif
informel**

15 heures à
17 h 45

Dialogue politique avec la participation de toutes les parties prenantes pertinentes sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et le lien existant entre financement et développement et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies

Séance plénière

17 h 45 à
18 heures

Déclaration finale du Président de l'Assemblée générale
Clôture du dialogue de haut niveau
